Chronique

SUR L'ORONTE

Nous étions assis au dernier rang de la corbeille, sous les loges, et la salle de l'Opéra descendait devant nous en glacis jusqu'à l'orchestre. M. Gaubert s'animait sur un fond de feu. Au-dessus de lui, la scène n'était qu'une couleur et qu'une fraîcheur : une salle d'un palais en faïence bleu turquoise. A vrai dire, nous n'avions point vu sa semblable en Syrie; mais certaines salles de harem, au vieux sérail d'Istamboul, ou certaines mosquées ont cet air de ciel glacé et changé en pierre.

Il y a onze ans, le colonel F... avait été mon guide, du nord au sud et de l'ouest à l'est, de Mersina au Djebel-Druse et de Tripoli à l'Euphrate. Il était maintenant à Paris, et nous avions fait partie d'aller voir *Un jardin sur l'Oronte*. Nous étions curieux de retrouver la Syrie à l'Opéra. Nous étions curieux de connaître l'Orient inventé par Barrès. Nous étions curieux de voir ce que M. Franc-Nohain aurait fait du roman et M. Bachelet du livret. Faut-il le dire aussi ? Nous étions curieux aussi de nos souvenirs.

Tous les mots du titre étaient pour nous comme des fruits pleins de sucs. Ces jardins dont il parle n'ont rien de commun avec ce qu'on nomme ainsi en France. Ce sont des vergers, et chaque ville est accompagnée d'un de ces vergers, qui n'est pas mêlé à elle, ni répandu autour d'elle, mais réuni sur un point. Les jardins de Damas sont au sud de la ville, ceux de Tripoli à l'ouest. Dans chaque ville, ils sont d'une seule essence. A Tripoli, ce sont des orangers. Nous avions survolé ensemble ce bois d'un vert noir, entre les maisons et la mer. La même image était dans nos esprits, et celle des noyers de Damas, tremblant au bord du torrent, et celle des oliviers d'Adana. L'Oronte aussi était pour nous un souvenir commun. Nous avions entendu gémir la roue des moulins de Hama. Mais surtout nous nous rappelions le cours inférieur du fleuve, la grande plaine rougeâtre, les lacs d'opale et d'absinthe, Antioche au loin, au flanc de la montagne. Qui oublierait ces spectacles ? Dans les avions de ce temps-là, le passager était dans un baquet, derrière le pilote. Comme il ne pouvait parler, celui qui était alors le commandant F... ouvrait par moments les bras, en signe d'allégresse. Le manche à balai se dirigeait tout seul. Et maintenant, après tant d'années, je revoyais encore devant moi l'officier vêtu de toile kaki, et ces bras étendus devant le ciel.

Au retour, j'avais parlé à Barrès de ce voyage. Il n'avait pris aucun plaisir à mon récit. Il m'interrogeait sur la durée des étapes. Je lui contai que, parti un matin de Palmyre, j'avais visité Baalbek le même jour et que j'étais le soir à Beyrouth. Il hochait la tête, comme si je lui avais fait confidence d'un acte abominable. Il me dit alors les fatigues du voyage qu'il avait fait avant la guerre. L'idée qu'on accomplit si commodément ce qui lui avait donné tant de mal lui inspirait une espèce de dégoût. Le changement rapide des temps, le bouleversement des règles du jeu, la vanité de l'effort périmé l'attristaient et l'irritaient un peu.

Ce qu'il était allé chercher en Orient au printemps de 1914, il l'a dit, avec magnificence dans l'*Enquête*, publiée en 1923 : « Je l'ai toujours désirée avec une si folle ardeur, cette terre d'Asie ! Je me tournais vers elle à toutes mes heures de sécheresse. Elle m'apparaissait dans une brume de chaleur, toute bruissante de rêves et de forces non organisées, qui me pouvaient à la fois revivifier et submerger. » Ce grand éducateur de son âme allait à l'Orient comme à une sorte d'enthousiasme. Il se croyait une parenté avec les Persans, les plus intellectuels de tous les artistes. Il demandait à l'Asie de l'échauffer et de l'exalter, afin qu'il devînt lui-même à la plus haute puissance. Et il allait aussi vérifier l'état de notre puissance spirituelle dans le Levant.

Un jour, à Hama, abandonnant les problèmes qu'il était venu étudier, il s'en alla dans le rêve. « Au soir d'une belle journée, j'ai besoin de cristalliser autour d'une figure souveraine mes heures de plaisir ou de vague espérance... Je mettrai des palais et le plus beau jardin de jeunesse et d'amour sur cette rive aride; je ferai de cette matinée une douce Isabelle; de ce midi royal, Oriante; et de ce coucher de soleil, leur mort... » C'est ainsi que nos premiers aïeux ont composé les mythes qui nous enchantent encore. Seulement Barrès a voulu ce qu'il a fait. Il a voulu que l'instant passé par un voyageur au bord d'une rivière d'Asie devînt, comme il dit, un songe aux traits de femme.

Que de tant d'entretiens avec les religieux, de tant de visites aux monuments des Croisés, il ait rapporté l'histoire d'un chevalier apostat, qui défendit une belle infidèle contre les chrétiens et qui fut trahi par elle, cette ironie est assez dans sa manière. Nous écoutions cependant le dialogue de sire Guillaume et de l'émir. Qu'il était bien du pays de Barrès, ce Guillaume qui ne voulait de richesses que les spirituelles et qui aux trésors de l'Asie préférait le reflet de son propre émoi sur un beau visage qui se trouble! Cependant, l'histoire se déroulait. Nous étions maintenant dans le jardin au bord du fleuve, qui luisait comme une lame de métal, à travers une architecture de pins et de cyprès, assiégés par les fleurs. Sire Guillaume, après avoir négocié la paix, était resté parmi les infidèles. Cependant, les chrétiens, au mépris de la foi jurée, attaquaient et tuaient l'émir. Mais Guillaume, deux fois captif d'Oriante, se chargeait de défendre Qalaat contre ses frères. Une musique somptueuse et vivante, chargée de mille richesses et nuancée de mille sentiments, accompagnait et reflétait l'action. Tantôt l'Occident chrétien s'y reconnaissait au dessin de ses thèmes, à leur développement et à leur marche. Tantôt l'Orient s'y berçait en vocalises, et ces vocalises étaient un langage passionné. La partition coulait comme un fleuve où l'on reconnaissait dans un mouvement continu les filets d'eau et les courants.

Quand le rideau tomba, comme je louais les couleurs opposées des sons: « Oui, me dit le colonel F, je reconnais volontiers dans cette musique un songe de l'Orient. Ne le dites pas, car je paraîtrais ridicule : je revois ma maison arabe de Beyrouth, le figuier, la vasque dans le jardin. Je reconnais des paysages que j'ai vus dans le Liban par une nuit de lune. Ce n'est pas tant une couleur d'Asie qu'un sentiment d'Asie, une nostalgie irritante, un frémissement pathétique, une mélodie planée qui se soutient par des mouvements alternés; tandis que les motifs d'Occident sont tout en action, et se déplacent vers un but. Seulement, ce contraste est l'œuvre du musicien. L'œuvre de Barrès est un peu conte d'Occident.

» — Que me dites-vous là? répondis-je. C'est contredire tout ce qu'il en a dit lui-même. Un jour, à Hama, il cueille une rose d'Asie et il en parfume un livre.

» — Il l'a voulu, concéda l'officier, mais il ne l'a pas fait.Ne voyez-vous pas qu'*Un Jardin sur l'Oronte*, c'est tout simplement *Tannhaüser*. Tout l'effort d'exotisme de Barrès a abouti à renouveler, sous les noms de Guillaume et d'Oriante, une vieille légende germanique. Il y avait une fois un bon chevalier qui, de la Wartburg, alla par mégarde au Venusberg. Il y avait une fois un bon chevalier qui, envoyé par le prince d'Antioche pour négocier la paix, se trouva dans le château enchanté de Qalaat. Tannhaüser vit la déesse, l'adora, oublia ses compagnons de guerre, ses rivaux aux concours de chant. Il oublia l'univers et demeura prisonnier aux pieds de Vénus. Guillaume vit Oriante, l'aima, oublia ses frères et sa foi et se parjura au point de combattre pour sa maîtresse le prince d'Antioche. Entre la démone Vénus et la perfide Oriante, il n'y a guère de différence. Et s'il y en a une elle est au profit de la démone, qui ne fait aucun mal à son chevalier. Oriante, au contraire, le trahit misérablement, et obtint sa grâce en ouvrant sa ville à l'assiégant. Après quoi, Tannhaüser et Guillaume mènent tout deux une vie errante et misérable. »

Le rideau se releva et nous vîmes en effet le siège de Qalaat par le prince d'Antioche, la perfidie d'Oriante et la récompense qu'elle en reçoit Elle défilait, splendidement vêtue, la main dans la main du vainqueur, tandis que Guillaume, déguisé en mendiant et mêlé au peuple, considérait le cortège avec fureur.

— Je vous accorde, fit le colonel F..., que désormais, les deux légendes vont un peu s'écarter. On y reconnaît encore des points communs, le retour du pécheur désespéré à la déesse, la rédemption, le rachat du coupable par l'expiation. Mais, dans *Tannhaüser*, le retour à la déesse précède l'absolution finale, et celle-ci est obtenue par le sacrifice d'une victime innocente.

Au contraire, le drame qui se déroulait devant nos yeux montrait un agencement un peu différent. Guillaume était une première fois pardonné pour son apostasie,comme Tannhaüser au deuxième acte. Au cours d'une fête, le prince d'Antioche voulait bien lui apprendre tous les services rendus par Oriante et comment, grâce à elle, il était entré par surprise dans Qalaat. Au récit de la félonie, Guillaume, furieux, tirait l'épée, et, aussitôt frappé, était porté pour qu'il achevât d'y mourir, à un gibet où on le suspendait par un bras. Oriante et Isabelle venaient adoucir son agonie. Cette fin était extraordinairement pathétique. La musique s'enflait et s'épurait à la fois. C'était tout le fleuve de la souffrance humaine, les eaux de la pitié et du pardon.

Comme nous restions émus et consternés :

« — Guillaume s'est sauvé lui-même, me dit le colonel F... sans sacrifier aucune Elisabeth,ce qui est assez barrésien.Mais avec ces variantes, avouez que la ressemblance est forte.

— J'aimerais savoir, dis-je, si Barrès en a eu conscience, et s'il a voulu imposer la croix au chanteur de Thuringe, et le mener sur l'Oronte.

— Je n'en crois rien, dit mon compagnon. Dans la soirée de Hama, il a été réellement ému par l'Orient. Cette émotion a pris la forme d'une fiction. Il a cru sincèrement que le songe qui prenait alors figure devant lui naissait de la terre d'Asie et de la vapeur de l'Oronte. Il se trompait. Ce songe lui venait de son enfance, des collines lorraines, des légendes germaniques. Car dans les passions les plus vives et les plus neuves, nous n'avons jamais que de vieux rêves.

HENRY BIDOU.

ARMÉE

Dans le cadre de réserve

Le général de division Guillaume, adjoint au général inspecteur du recrutement des militaires de carrière, et le médecin général Langlois, sont placés dans le cadre de réserve.

MARINE

Prise de commandement

L'amiral Mouget, préfet maritime de Toulon, a publié l'ordre du jour suivant :

En prenant le commandement de la troisième région, j'adresse à tout le personnel militaire et civil qui va relever de mon autorité un salut cordial. Que chacun à son rang, gardant la claire vision de la grandeur du rôle dévolu à notre marine, continue à servir loyalement et à travailler avec zèle dans le cadre et selon l'esprit de la loi et des règlements qui la complètent. Vive la France !

Promotion

Est promu au grade de capitaine de vaisseau : le capitaine de frégate Prévost de Saint-Cyr.

MARINE MARCHANDE

Nouveau paquebot français

Le paquebot *Maréchal-Joffre*, des Messageries maritimes, destiné à la ligne de l'océan Indien, est arrivé à Marseille, venant des chantiers de la Ciotat, où il a été construit.

Il entrera prochainement en service.

Ses caractéristiques sont les suivantes : longueur, 150 mètres ; largeur, 19 mètres 50. Le creux sur quille est de 12 m. 350 ; le tirant d'eau en charge est de 7 m. 90 ; le déplacement correspondra à 14,450 tonneaux.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

M. Albert Lebrun a reçu, hier après-midi, le président de la Société des ingénieurs civils de France qui lui a présenté l'Iron and Steel Institute et divers membres de ce groupement.

M. Albert Lebrun a reçu également le maire de la ville de Tunis; M. Gruenberger, ministre d'Autriche à Paris, qui lui a remis ses lettres de rappel.

Le congrès national du parti républicain socialiste

Le 22e congrès national du parti républicain socialiste se tiendra, cette année, à la Maison de la mutualité, 24, rue Saint-Victor, dimanche prochain, à 9 heures du matin.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figurent l'étude des mesures contre la vie chère, des problèmes internationaux devant la Société des nations, de l'éducation nationale et du progrès social, et de la situation des partis.

Chez les radicaux socialistes

Fédération de la Seine

Réunie hier soir, la fédération radicale et radicale socialiste de la Seine a entendu un exposé de son président, M. Lucien Bauzin, qui a rendu compte de son entrevue avec M. Chautemps, ministre de l'intérieur, au sujet de la péréquation électorale de Paris. L'assemblée a ensuite discuté sur la politique générale du gouvernement.

A Lyon

A l'issue d'une assemblée plénière du comité central des républicains radicaux socialistes du 1er arrondissement de Lyon, dont M. Herriot est à la fois député et conseiller municipal, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Les élus et les militants du comité central des républicains radicaux socialistes du premier arrondissement, siégeant en assemblée plénière, après avoir entendu le compte-rendu du congrès national du parti par le citoyen Fournet, secrétaire général, le remercient de son exposé clair et concis, écouté par tous avec un vif intérêt ;

Adressent à leur chef éminent, le président Edouard Herriot, la nouvelle assurance de leur attachement affectueux et fidèle; le félicitent d'avoir, par son attitude ferme, courageuse et clairvoyante, renforcé l'unité du grand parti radical et radical socialiste; lui témoignent leur admiration pour le labeur inlassable qu'il déploie au pouvoir, dans ces moments particulièrement difficiles, notamment en vue du redressement économique du pays; lui font entière confiance pour poursuivre l'œuvre internationale engagée à Lausanne et à Genève, afin d'assurer par le droit et la justice, la paix entre tous les peuples.

CORRESPONDANCE

Après le congrès du parti socialiste français

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Permettez-moi, comme suite au compte rendu, que vous avez publié, du débat sur la politique extérieure qui s'est déroulé devant le congrès du parti socialiste français, de vous adresser un document que vous jugerez sans doute intéressant pour vos lecteurs. Ce document n'est autre que la résolution que j'ai eu l'honneur de soutenir et de faire voter samedi à l'unanimité et qui est ainsi conçue :

Le congrès du parti socialiste français affirme sa fidélité à sa doctrine traditionnelle de défense et de perfectionnement des institutions de paix et d'organisation internationale sur la base d'une solidarité étroite des peuples tant au point de vue politique qu'économique.

Le congrès, en présence de la situation internationale, estime que la conférence du désarmement doit aboutir à une convention de réduction progressive, simultanée et contrôlée sur place des armements nationaux, liée à un système de pactes obligatoires d'assistance mutuelle, assurant la sécurité des Etats. Il estime aussi que l'égalité de statut juridique, élément nécessaire de la convention du désarmement, ne doit en aucun cas aboutir au réarmement d'une puissance quelconque.

Le congrès, en présence du désordre économique qui entraîne dans tous les pays le chômage, la mévente des produits de l'usine et de la terre et, par suite, la misère pour les travailleurs, désire l'entente économique la plus étroite entre les peuples notamment le succès de la conférence économique mondiale et l'annulation totale de toutes les dettes de guerre, élément de perturbation générateur de mésentente entre les nations et obstacle au redressement économique et financier du monde.

Si donc, au congrès, plusieurs tendances se sont affirmées, comme votre journal l'indique et comme nous nous en félicitons pour la vie de notre parti, il n'en est pas moins vrai que l'accord s'est fait sur un programme précis d'action internationale.

Veuillez agréer, etc.

MAXENCE BIBIÉ,
député de la Dordogne.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

L'outillage national

La Chambre commence cet après-midi l'examen du projet d'outillage national qui a subi d'assez sérieuses modifications au cours de l'étude de la commission des finances.

Les orateurs inscrits dans la discussion générale sont MM. de Chappedelaine, Cathala (Gauche radicale), Bedouce, Léon Blum, Vincent Auriol, Hubert Rouger (socialistes), Doriot, Garchery, Renaud Jean (communistes), André J.-L. Breton (socialiste français).

LE RAPPORT DE M. LAMOUREUX

Dans son rapport qui sera soumis cet après-midi à la Chambre et qu'il développera lui-même à la tribune, M. Lucien Lamoureux expose les principales caractéristiques du projet.

« On se ferait une idée fausse du projet, écrit-il, en le considérant en lui-même. Il ne s'agit pas d'un plan ayant pour objet unique de perfectionner l'outillage économique de la nation. Le gouvernement semble avoir été pour le moins autant préoccupé d'utiliser ce projet pour résoudre certaines des difficultés budgétaires et financières avec lesquelles il est aux prises en ce moment. »

Le rapporteur passe alors en revue les divers allégements apportés au budget de 1933 et présente un certain nombre d'observations à ce sujet. Il indique en outre que le projet a aussi pour objet de procurer des ressources immédiates au Trésor, dont les disponibilités sont très réduites.

» Les 3,580,000,000 d'obligations dont le gouvernement demande l'émission au cours de la première année du nouveau plan d'outillage national ne seront dépensés qu'au fur et à mesure des travaux, en cours d'année.

» Ils procureront donc au Trésor un volant intéressant. »

L'émission d'obligations d'outillage national pourra, selon le rapporteur, éviter peut-être, ou bien l'émission de nouveaux bons du Trésor, qui ne pourrait être effectuée qu'avec une autorisation législative relevant le plafond de 7 milliards, ou bien l'émission d'obligations à long terme destinées à consolider une partie des bons existants et à permettre l'émission de nouveaux bons à l'intérieur du plafond légal de 7 milliards.

En ce qui concerne l'utilité du projet dans l'ordre économique, le premier objectif du plan d'outillage paraît être, pour le rapporteur général, de soutenir l'activité générale du pays, d'abord en évitant l'arrêt de travaux d'établissement que les crédits budgétaires n'auraient pas suffi à financer l'année prochaine, ensuite en réalisant des travaux exceptionnels qui n'auraient pas été compris, en tout état de cause, dans le budget. La seconde, et peut-être la principale utilité économique du plan d'outillage, serait de rendre confiance à l'épargne en lui procurant des placements sûrs et rémunérateurs, afin de remettre en circulation les capitaux thésaurisés (140 milliards, d'après M. Germain-Martin lors de sa première audition).

Néanmoins, le rapporteur général présente quelques critiques, et se demande notamment s'il n'y a pas lieu de craindre que les émissions ne viennent alourdir le crédit de l'Etat en exigeant, pour être réalisées, des conditions relativement onéreuses. « Cette crainte nous paraît d'autant plus fondée, ajoute-t-il, que les émissions vont coïncider, au cours de l'année 1933, avec plusieurs autres emprunts d'Etat ou pour le compte de l'Etat dont le total dépassera sensiblement 20 milliards. »

Il aurait, en outre, semblé plus sage à M. Lamoureux de faire apparaître nettement la nécessité d'un emprunt direct pour réaliser l'équilibre du projet de budget de l'exercice 1933, plutôt que de créer un véritable budget extraordinaire en faveur d'un projet d'outillage national.

« Un tel projet risque, en effet, conclut-il, d'illusionner le pays sur la gravité réelle de la situation budgétaire, en lui masquant une partie des dépenses réellement courantes et normales de la vie publique qui se trouvent intégrées dans le projet d'outillage, mais qui se trouveront dans le budget de 1935 et les budgets ultérieurs. »

Comparaison des crédits

Le montant total des crédits proposés par le gouvernement s'élevait, dans le projet primitif, à 7,163,000,000 de francs. Il se chiffre, après les travaux de la commission des finances, à 7,805,260,000 francs, soit une augmentation de 642,260,000 francs, sans faire état des crédits qui ont été reportés au budget général par la commission des finances, et qui s'élèvent à 64,802,000 francs pour l'exercice 1933 et à 61,875,000 francs pour l'exercice de 1934.

Par rapport au projet du gouvernement, le texte issu des délibérations de la commission des finances présente les différences suivantes :

En plus : 1,523,800,000 francs, provenant notamment de l'agriculture (460,000,000), de la santé publique (320,000,000), de l'éducation nationale (241,000,000), et de l'intérieur (225,000,000).

En moins : 754,863,000 francs provenant surtout d'une réduction des crédits du ministère des travaux publics (640,900,000 fr.).

De même, des modifications profondes ont été apportées dans les divers articles du projet, prévoyant des dispositions restrictives pour l'attribution des subventions accordées par l'Etat aux départements et aux communes pour travaux de premier établissement.

Le ministère des travaux publics communique la note suivante :

La tranche de travaux qui constitue le projet d'outillage actuellement soumis à la Chambre des députés s'élève à 7 milliards 163 millions et porte sur une période de deux années : 1933 et 1934.

Sur les 7 milliards 163 millions du projet actuel, les travaux ressortissants au seul ministère des travaux publics absorberont 2 milliards 545 millions.

Ils ne comprennent aucun « arriéré » de payement sur des engagements antérieurs et sont exclusivement destinés à des travaux neufs. Les travaux de premier établissemet extraits des budgets de 1933 et 1934 et intégrés dans cette nouvelle tranche s'élèvent environ à 631 millions, ce qui revient à dire que les crédits affectés aux travaux prévus pour ces deux exercices ont pu être quadruplés.

Les travaux envisagés intéressent : les routes et ponts pour 1 milliard 150 millions; les voies navigables et ports fluviaux pour 328 millions; les ports maritimes ou le littoral pour 708 millions; les forces hydrauliques pour 356 millions; la carte géologique de la France pour 3 millions.

A ce programme figurent notamment :

1° L'achèvement de la remise en état de l'ancien réseau routier et la continuation de celle du nouveau réseau (routes classées dans la voirie nationale par la loi du 16 avril 1931), l'exécution d'importants travaux d'aménagement et, en particulier, d'élargissement des chaussées, à 6 m. 50 ou à 9 mètres, selon les cas, et de rectification de tracés (redressements de tournants, suppression d'obstacles à la visibilité, etc.), la reconstruction de ponts et la suppression des passages à niveau les plus dangereux, tous travaux dont l'énumération ne pourrait, faute de place, être indiquée ici, et qui intéressent les différentes régions françaises.

2° L'amélioration des voies de navigation intérieure, en particulier : groupe des canaux et rivières du Nord, reconstruction du barrage de Pompey sur le canal de la Marne au Rhin, construction de la rigole de Belfort, exhaussement de la retenue du réservoir de Bouzey sur le canal de l'Est, parachèvement du canal de Montbéliard à la Haute-Saône, construction d'écluses sur la Saône, remplacement des ponts sur les canaux du Midi et latéral à la Garonne, détournement de l'Erdre en souterrain, aménagement de la Marne, amélioration de la Seine entre Paris et Bougival, aménagement du bief de Martot, aménagement de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

3° L'extension du port de Strasbourg.

4° L'amélioration et l'extension des principaux ports maritimes : Dunkerque, continuation des travaux de construction d'un avant-port et d'une grande écluse marine, amorce du bassin d'évolution et creusement d'un bassin pétrolier; Boulogne, construction des musoirs des digues nord et sud; le Havre, amélioration des accès, élargissement de l'entrée et creusement du chenal; Rouen, régularisation du lit du fleuve, amorce des travaux de l'estuaire de Seine déclarée d'utilité publique par la loi du 11 janvier 1932; Cherbourg, création d'un port en eau profonde pour les escales des grands paquebots à voyageurs; Saint-Malo, prolongement du môle des Noires; Brest, restauration de la grande forme de radoub; Saint-Nazaire, achèvement de la construction de la grande forme-entrée et creusement d'un chenal pour la sortie du T. 6; Nantes, approfondissement du chenal; la Rochelle, môle d'escale de la Pallice; Bordeaux, amélioration du port et de ses accès, restauration des appontements de Bassens, défense du littoral de la pointe de Gave; Marseille, achèvement de la nouvelle entrée nord et transformation du bassin de la Joliette.

D'autre part, des travaux sont prévus également à Calais, Dieppe, Caen, Bayonne, Port-Vendres, Sète et Nice, ainsi que dans les ports de pêche, en vue de répondre aux préoccupations de la commission de la marine marchande de la Chambre.

5° La construction du barrage du Chavanon (Haute-Dordogne), la continuation des travaux du Verdon actuellement suspendus, la construction des barrages de Pannessière (Seine) et du Sautet (Drac), etc.

Il s'agit donc, comme on le voit par l'énumération précédente, d'ailleurs non limitative, de travaux parfaitement définis, conçus à raison de leur nécessité et destinés à développer utilement l'équipement économique du pays.

Le problème des dettes de guerre entre alliés à la commission des finances

La commission des finances ne compte pas pouvoir entendre M. Herriot retour de Genève, avant jeudi; et il n'est pas certain, dans ces conditions, qu'un débat public sur le problème des dettes entre alliés et sur le règlement de l'échéance du 15 décembre pourra s'engager à la tribune le lendemain.

D'une part, en effet, il n'est pas certain que le président du conseil, même à la suite des entretiens qu'il aura eus à Genève, soit en mesure de faire connaître la décision à laquelle le gouvernement se sera rallié; d'autre part, la commission se trouvera en présence de plusieurs textes entre lesquels elle devra choisir, si elle entend rapporter une solution devant l'Assemblée.

Jusqu'à présent, on connaissait deux propositions de résolutions déposées, l'une par M. Louis Marin, l'autre par MM. André Hesse et Pernot; la première vise les dettes de guerre en général et déclare notamment que « la France n'imposera pas à ses contribuables les charges des accords si l'Allemagne en est libérée provisoirement ou définitivement »; la seconde invite le gouvernement « à différer l'échéance du 15 décembre », en se fondant sur des considérations d'ordre juridique.

Les socialistes ont annoncé, hier, leur intention de déposer, à leur tour, une proposition de résolution qui invoquerait le texte même de l'accord Bérenger-Mellon, en arguant de la capacité de payement de la France, présentement réduite pour demander un report de l'échéance.

C'est M. Vincent Auriol qui a pris cette initiative dont le groupe délibérera aujourd'hui. D'autres solutions seront examinées, en particulier, un projet de M. Bedouce qui, dit-on, mettrait fin de façon originale au double problème des dettes et des réparations.

La défense du marché du blé

Le gouvernement déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi comportant un ensemble de mesures complémentaires en vue de la défense immédiate du marché du blé.

Aux termes de ce projet, un crédit de 300 millions, grâce au concours de la Caisse des dépôts et consignations, est mis à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole pour le financement de la récolte.

D'autre part, un crédit de même importance est prévu pour la constitution par voie d'achats directs, avec livraison et payement au 30 septembre 1933, d'un stock de blé.

Indépendamment des achats susvisés, et pour mettre en train sans retard le programme qu'ils comportent, le ministre de l'agriculture disposerait, dès la promulgation de la loi à intervenir, d'un crédit de 20 millions pour achats directs de blé au comptant.

Enfin, le projet prévoit un crédit d'engagement de 50 millions s'appliquant aux primes d'entretien.

Le gouvernement insistera pour que toute diligence soit apportée dans l'examen et le vote du projet par les Chambres.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

M. de Fontenay préside.

L'assistance obligatoire. — On sait que le taux de l'assistance obligatoire doit être légalement réduit de la part que les bénéficiaires doivent recevoir de leurs enfants. Mais souvent ceux-ci, du concours desquels se réclame l'Assistance publique pour diminuer la charge qui lui incombe, ne s'exécutent pas toujours. L'assisté se trouve ainsi lésé. C'est la raison pour laquelle le Conseil, d'accord en cela avec le directeur général, M. Mourier, adopte un vœu de M. Fleurot en faveur d'une modification de la loi : l'administration servirait le maximum du taux d'assistance à charge pour elle de recouvrer la part due par les enfants.

Opération de voirie. — M. René Gillouin obtient du préfet de la Seine la promesse que, dès que les crédits le permettront, le projet, qu'il juge très utile, d'une voie nouvelle à ouvrir entre le quai Conti et la rue Mazarine, sera réalisé.

La création d'une chambre des métiers. — Vient alors une question que pose au préfet de la Seine M. Fernand Laurent sur la création d'une chambre des métiers du département de la Seine. L'orateur rappelle que c'est en vertu de la loi Courtier que peuvent être créées des chambres de métier. Cette loi répond d'ailleurs au vœu des grandes associations d'artisans.

Pour la Seine, il faut l'avis du Conseil général et celle du Conseil municipal de Paris. Or, ce double avis est attendu depuis quatre ans.

D'après M. Fernand Laurent, un tel retard est d'autant plus regrettable qu'on est en droit d'escompter, grâce à ces chambres, un ralentissement du machinisme dont les conséquences, socialement, sont déplorables. Bref, l'orateur, soutenu par un grand nombre de ses collègues, propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la création d'une chambre de métiers. Toutefois, M. Contenot déclare que la chambre de commerce et le comité d'enseignement technique ont formulé à peu près tous, sur cette création, de sérieuses réserves. Puis, le préfet de la Seine indique que le retard dont se plaint M. Fernand Laurent est dû à la négligence des syndicats et fédérations consultés et qui, malgré plusieurs rappels, n'ont pas encore tous répondu. Finalement, le Conseil, sur une déclaration de M. Deslandres, président de la commission à laquelle a été renvoyé le mémoire déposé par le préfet sur la question, le Conseil ajourne sa décision jusqu'à ce que ladite commission ait statué.

La situation scolaire. — M. Edouard Renard, préfet de la Seine, apporte au Conseil d'intéressants renseignements sur la situation scolaire à Paris. Il indique, tout d'abord, que la rentrée d'octobre a fait apparaître dès les premiers jours une augmentation de plus de 15,000 enfants dans les écoles primaires publiques du département de la Seine par rapport à l'année précédente.

Il ajoute que le nombre des naissances aurait normalement conduit en 1932 — douze ou treize ans après la reprise de la natalité, à une augmentation moindre.

D'où vient le surplus? interroge M. Edouard Renard qui répond aussitôt :

D'un fait des plus importants qui réjouira tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement public. Avant d'être inscrite dans les lois, la prolongation de la scolarité est apparue aux familles comme une nécessité. Le nombre des élèves des écoles primaires de la Seine reçus au certificat d'études et qui sont retournés à l'école, bien que dégagés de toute obligation scolaire, est passé de 10,000 en 1931 à plus de 15,000 en 1932. L'administration a créé autant de cours supérieurs A qu'il a été nécessaire. Pour faire face à cet afflux d'élèves, il a été ouvert, avec l'appui bienveillant et actif de M. le ministre de l'éducation nationale, 330 classes nouvelles.

Puis, après avoir rendu hommage à ses collaborateurs, MM. Leconte, directeur de l'enseignement, et Martzloff, directeur des services d'architecture pour l'intelligence et l'activité avec lesquelles ils ont exécuté le programme voté il y a deux ans par le Conseil, M. Renard ajoute :

Mais cela c'est le passé et il est de notre devoir d'envisager l'avenir et un avenir proche. Le problème ne laisse pas d'être complexe. Il faut, tout à la fois, rajeunir les anciennes écoles et en édifier partout où s'élèvent des habitations nouvelles. Les travaux votés en 1930 sont presque terminés. Il faut voter un nouveau programme pour que, dans certains quartiers, le service scolaire soit assuré dans des conditions dignes de la ville de Paris.

Ce programme, M. Renard en examine les parties essentielles et il conclut :

Tel qu'il est, ce programme nous permettra, à mes excellents collaborateurs et à moi, d'agir et d'envisager sans appréhension les prochaines rentrées scolaires.

Après ce discours, très applaudi, M. Contenot, président de la commission de l'enseignement, exprime à M. Renard les remerciements de l'assemblée.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Au Collège de France

M. Joseph Bédier, professeur de langue et littérature française du moyen âge au Collège de France, est nommé administrateur de cet établissement pour une période de trois ans.

M. Mayer, professeur d'histoire naturelle des corps organisés au Collège de France, est nommé vice-président de l'assemblée des professeurs pour la même période.

Académie des sciences

Election du vice-président pour 1933. — L'Académie élit pour remplir les fonctions de vice-président en 1933 et de président en 1934 M. A. Mesnager, membre de la section de mécanique depuis 1920.

Les recherches aux ultra-pressions. — M. Matignon communique la réalisation par M. James Basset d'appareils permettant d'expérimenter, d'une manière visible, à des températures supérieures à 2,000 degrés centigrades et sous des pressions permanentes gazeuses de l'ordre de 8,000 kilos par centimètre carré.

FEUILLETON DU Temps
DU 7 DÉCEMBRE 1932

LA MUSIQUE

AU THÉATRE DES CHAMPS-ELYSEES : danses de Mlle Lisa Duncan, avec le concours de M. Georges Pomiès et de M. Marius-François Gaillard.

Dans les cercles d'initiés il y a un renouvellement de la célébrité d'Isadora Duncan. Un écrivain de marque, M. Jean-Richard Bloch, vient de publier le premier tome d'un magnifique roman, *Sybilla*, qui est un véritable ouvrage commémoratif dédié à la gloire de la fameuse danseuse aux pieds nus. Isadora Duncan y est évoquée avec exaltation dans un rayonnement mystique de tous ses traits.

La soirée de danses que Mlle Lisa Duncan a donnée au Théâtre des Champs-Elysées nous engage de notre côté à revenir sur la légende de l'épopée duncanienne. Grâce à M. Jean-Richard Bloch, nous sommes plus que jamais en disposition de goûter les manifestations plus ou moins pures de la fille d'élection de la grande Isadora. Des trois héritières putatives de la danseuse que nous avions vues autrefois sous les masques des trois suivantes d'*Iphigénie*, Anna et Margot Duncan ont rapidement disparu. Dans nos parages Lisa demeure seule petite prêtresse blonde pour nous expliquer et faire revivre le culte instauré par la rythmicienne de San-Francisco. Comment la jeune artiste se tire-t-elle de ces fonctions en quelque sorte sacerdotales?

Le spectacle organisé l'autre soir sur la scène de l'avenue Montaigne était à la vérité assez mêlé. Un virtuose du piano, compositeur d'avant-garde à ses heures, M. Marius-François Gaillard, et un danseur, tantôt acrobate, tantôt clown, tantôt mime, et qui n'emprunte rien aux doctrines d'Isadora, M. Georges Pomiès, enrichissaient de leurs prouesses alternatives et variées le programme de Mlle Lisa Duncan.

Avant le lever du rideau, M. Marius-François Gaillard, interprète modèle de Claude Debussy, exécuta au piano un prélude du compositeur de *Pelléas*. Après quoi devant les draperies de couleur beige, chères à Isadora Duncan apparut M. Georges Pomiès. C'est un ballerin solide, souple et qui affecte de prendre on ne sait pourquoi les allures des mauvais garçons de M. Francis Carco. En maillot rouge et en pantalon jaune il bondit et rebondit avec force contorsions sur une musique vulgaire de M. Lucien Poupon, teintée de jazz et assez mystérieusement intitulée : *Confidence*.

En chlamyde bistre,la tête couronnée de fleurs qui s'effeuillent, les cuisses nues au vent, Mlle Lisa Duncan est venue mimer la tristesse de l'automne aux sons de la valse en *la* mineur de Chopin (n° 2 de l'*opus* 34). Des larmes pointent au bord de ses cils. Elle frissonne des épaules. Son visage charmant est creusé de mélancolie. Peu à peu elle s'anime.

Comme la jeune danseuse s'est transformée! Elle prend les plus classiques positions de caractère. Ses ports de bras sont en couronne, en arabesque allongée. Elle s'est écartée du libre enseignement d'Isadora Duncan pour revenir aux plus pures traditions. Les fervents de la danse d'école sont ravis du changement qui s'est opéré. Mais qu'en pensent les fidèles de la mémoire d'Isadora ? A peine si l'on distingue dans cet *Automne* un rappel de l'interprétation de la *Romance* de Tchaïkowsky par la rythmicienne disparue.

Un chapeau de papier sur l'oreille M. Georges Pomiès figure maintenant le général Lavine, couard et présomptueux. La musique spirituelle de Claude Debussy aide à son entreprise comique.

C'est à l'audition d'une nouvelle page du compositeur de *Pelléas* que nous retrouvons Mlle Lisa Duncan. En long peplum brique, elle prend les postures des danseuses qu'on voit aux flancs des vases antiques. Il y a une dizaine d'années, elle s'essayait déjà dans cette *Danseuse de Delphes*. Elle a, depuis, perfectionné ses principes techniques. Elle subit à son avantage la comparaison avec Mme Clotilde Sakharoff qui, elle aussi s'attache de prédilection à animer de son souffle *Danseuse de Delphes*.

M. Georges Pomiès n'a recouvert qu'à moitié d'un court boléro son torse nu pour exécuter la brésilienne *Copacabana* de M. Darius Milhaud. Déguisée en Espagnole d'occasion, une fleur blanche piquée dans les cheveux, Mlle Lisa Duncan est venue rejoindre son partenaire. Avec des mouvements parallèles, le couple mime une *Nostalgie* étrangement saccadée sur un thème ibérique d'Albeniz.

M. Marius-François Gaillard exécute avec brio au piano une de ses propres compositions qui porte ce titre modeste : *Badinerie*. L'artiste y témoigne à la fois d'un américanisme décidé et d'un mécanisme véloce. Il s'y montre malgré tout un disciple habile de M. Darius Milhaud.

La première partie du spectacle prend fin sur deux brèves exhibitions de Mlle L